Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260707-D_2026_88-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
29 juin 2026

Affichage :
Du 13 juillet au 13 septembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 20
Votants : 26

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-neuf juin conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Jérémie NOGUES, Jean-Michel ENNESSER, Stéphanie BON, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Elisabeth PANARDIE, Maryse AUDRAN, Pascal THEVENON, Maëlenn LE GUEN, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaelle GAUDE

ABSENTS EXCUSÉS : Delphine SIRERA, Yohann RADIN, Romain GUENO, Dominique CANNESSON, Romain COLLIGNON, Frédéric GOURDAIS

ABSENT (E) : Julie ORAIN

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Delphine SIRERA a donné pouvoir à Marie Héléne OGER, Dominique CANNESSON a donné pouvoir à Denis DUAULT, Yohann RADIN a donné pouvoir à Stéphanie BON, Romain GUENO a donné pouvoir à Jérémie NOGUES, Romain COLLIGNON a donné pouvoir à Maryse AUDRAN, Frédéric GOURDAIS a donné pouvoir à Stéphane MENARD

SECRETAIRE : Jérémie NOGUES

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-088: RESSOURCES HUMAINES. FILIERE TECHNIQUE - FILIERE SOCIALE - CATEGORIE C. MODIFICATION DU TEMPS D'EMPLOI

Rapporteur : M. Denis DUAULT, 1er Adjoint délégué aux Finances, Ressources Humaines et Patrimoine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97,
Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 29 juin 2026,
Vu l'avis de la commission « Finances-Ressources Humaines » du 25 juin 2026,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés, supprimés et modifiés par l'organe délibérant,

Compte tenu de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'emploi d'adjoint d'animation permanent à temps non complet au service animation en raison de la réorganisation interne de certains postes et le départ de certains agents contractuels.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260707-D_2026_88-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (26/26 voix) le Conseil municipal :

- **DECIDE**, de transformer les postes comme suit :

SIITUATION ACTUELLE		SITUATION NOUVELLE		
GRADE	**TEMPS D'EMPLOI**	**GRADE**	**TEMPS D'EMPLOI**	**DATE EFFET**
Adjoint Animation	29.35/35	Adjoint Animation	35/35	01/09/2026
Adjoint Animation	30.00/35	Adjoint Animation	31.50/35	01/09/2026

- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la publicité correspondante auprès du CDG 35,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires aux rémunérations et charges sociales se rapportant à la présente décision seront inscrits au budget communal aux chapitre et articles prévus à cet effet,
- **DECIDE** de faire bénéficier les agents nommés dans le cadre des fonctions et responsabilités du régime indemnitaire applicable à leurs grades. L'autorité territoriale en déterminera le montant dans la limite du maximum autorisé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier, et notamment les arrêtés individuels.

Pour copie conforme, en Mairie, le 7 juillet 2026.

Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

MAIRIE DE BRUZ 35 Ille-et-Vilaine